

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Conseiller pédagogique départemental Maîtrise des Langages

En référence aux circulaires :

❖ Les missions du poste :

- Le conseiller pédagogique départemental « maîtrise des langages » est implanté administrativement à direction académique des services de l'éducation nationale de la Loire.
- Placé sous l'autorité du directeur académique ou de son adjoint, le conseiller pédagogique est un membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre du département. Il sera rattaché au pôle de Beaulieu et par statut sera tuteur d'un professeur des écoles stagiaire.
- Il est aussi amené à travailler avec les inspecteurs en charge des dossiers départementaux qui relèvent de la maîtrise des langages (langues vivantes, maîtrise de la langue, allophones...)

Missions :

- Apporter aides et conseils au directeur académique et son adjoint pour mettre en œuvre les actions dans le domaine des de la maîtrise des langages ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par le directeur académique dans le cadre du plan français ;
- Etre un personnel ressource pour aider les circonscriptions dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues, la lutte contre l'illettrisme ;
- Aider à proposer des dispositifs d'accompagnements des équipes de circonscription en s'appuyant sur les résultats aux évaluations de CP-CE1 et CM1 ;
- Accompagner les enseignants pour faire progresser les élèves en fonction des résultats aux évaluations.

Le poste est à 100%

Domaines ou disciplines d'intervention :

- Enseignement/ apprentissage de la langue française et d'une langue vivante ;
- Lutte contre l'illettrisme ;
- Enseignement/apprentissage des langues et cultures d'origine ;
- Allophones et EFIV.

❖ Compétences attendues :

- Connaissance didactiques et pédagogiques dans le domaine des langues vivantes et de la maîtrise de la langue française ;
- Capacité d'analyse des pratiques liées à la mission d'enseignement ;
- Capacité de communication et de rigueur professionnelle ;
- Maîtrise d'une langue vivante pour l'enseigner et communiquer ;
- Capacité à analyser les évaluations nationales standardisées ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Capacité à porter les positions de l'administration ;

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande sur COLIBRIS.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAFIPEMF permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition de la commission ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspectrice de l'éducation nationale chargée du dossier Langues vivantes et un conseiller pédagogique en poste.

La commission émet un classement au regard des connaissances didactiques et pédagogiques, au regard de la capacité d'écoute et d'analyse et enfin en fonction du parcours et du retour sur expérience que le candidat aura su manifester. Ce classement est présenté à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation, après avis de la CAPD.